



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge des verres ralentissant la myopie

Question écrite n° 8508

Texte de la question

M. Marc Le Fur interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la prise en charge des verres ralentissant la myopie. Alors que la part de myopes dans la population ne cesse de croître, singulièrement dans les pays développés, des verres permettant de ralentir la progression de cette pathologie ont fait leur apparition sur le marché. Selon plusieurs études cliniques, l'efficacité de ces verres ne serait plus à démontrer et ces derniers s'avèreraient des outils extrêmement efficaces pour freiner la myopie, une pathologie qui devrait toucher la moitié de la population mondiale en 2050. Le manque d'exposition à la lumière naturelle et la sursollicitation de la vision de près, notamment via la surexposition aux écrans, figurent en effet parmi les principales causes de l'accroissement du nombre de personnes touchées par la myopie. Dans ces conditions, l'amélioration de l'accès aux verres dits de « freination » de la myopie mérite d'être soutenue. Si ces derniers sont plus onéreux à l'achat, leur meilleure prise en charge, permettra à plus long terme de limiter les pathologies liées à la myopie et donc le coût pour la société y afférent. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir indiquer quelles mesures entend prendre le Gouvernement afin de permettre un meilleur accès à ces verres pour le plus grand nombre des concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8508

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mai 2023](#), page 4829

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)